

**Tournesol** la production de semences

# Principaux points techniques & réglementaires



**anamso**

*nous multiplions l'Avenir*

Extrait du règlement technique annexe de la production,  
du contrôle et de la certification des semences « tournesol »



# Règles de culture

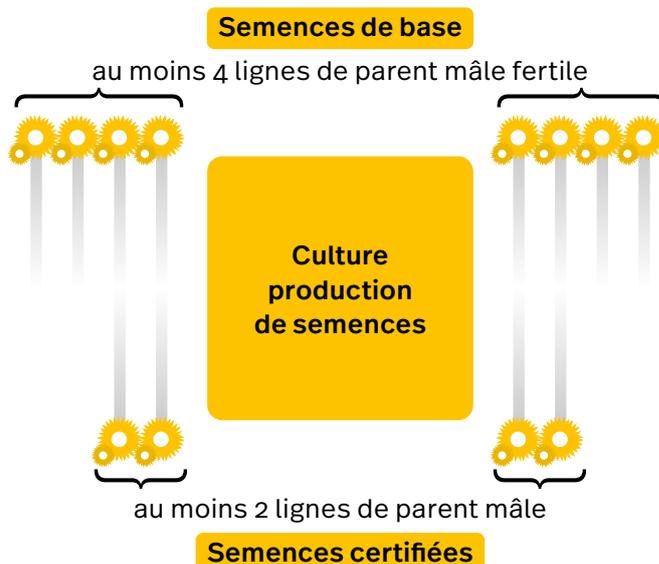
## Semis

Pour toutes les productions de semences, qu'elles soient de base (lignée femelle « mâle stérile ») ou certifiées,

**le semis des deux parents est réalisé selon le schéma de production défini par l'obteneur.**

La culture est obligatoirement bordée dans le sens des lignes par au moins :

- quatre rangées du parent « mâle fertile » isogénique pour les semences de base ;
- deux rangées du parent mâle fertile pour les semences certifiées.



## Précédent cultural

La parcelle destinée à la production de semences ne doit pas avoir porté de cultures de tournesol ou d'autres espèces susceptibles de favoriser une infestation parasitaire à laquelle le tournesol se révèle sensible pendant les **trois** dernières campagnes.

1

2

3

→ La non-conformité à cette règle est une cause de refus.

### Épuration des semences de base et certifiées

Toute impureté ou plante douteuse est éliminée dès son apparition et obligatoirement avant qu'elle n'ait émis du pollen. Toute ligne aberrante est éliminée dans sa totalité.

## Isolement

Distance de toute autre culture de tournesol.

**Semences de base**

3000 m

**Semences certifiées**

500 m

← 3000 m →

← 500 m →

→ La non-conformité à cette règle est une cause de refus.

## État cultural

**L'état cultural doit permettre la vérification de l'identité et de la pureté variétales des parents dans des conditions normales d'inspection.**

L'hétérogénéité de la culture ou une densité de plantes adventices excessive peut être une cause de refus de la parcelle, tout comme le peuplement insuffisant du parent mâle par rapport au parent femelle.



## Concordance de floraison

La concordance de floraison entre les deux parents est nécessaire pendant toute la durée de réceptivité des plantes du parent femelle.

**Lorsqu'au moins 3 % des plantes du parent femelle sont réceptives, le parent mâle doit émettre du pollen en quantité suffisante.**

Toutes les plantes femelles réceptives avant ou après floraison du parent mâle sont obligatoirement éliminées.

→ Une mauvaise concordance de floraison peut être une cause de refus de la parcelle.

## Pureté variétale

→ L'insuffisance de pureté variétale est une cause de refus de la parcelle.

	Semences de base	Semences certifiées
♂ Parent mâle	maximum 0,1% d'impuretés*	maximum 0,5% d'impuretés*
♀ Parent femelle	maximum 0,1% d'impuretés*	maximum 1% d'impuretés*, dont un maximum de 0,5% de plantes mâles fertiles

(\*): À l'une quelconque des visites d'inspection entre le début de floraison et la maturité.

## État sanitaire

La présence de maladies réduisant la valeur d'utilisation des semences peut être une cause de refus. Les parcelles présentant des plantes contaminées par le mildiou du tournesol doivent être obligatoirement épurées.

## Irrigation

**Le passage de l'enrouleur se fait obligatoirement dans une planche femelle.**

Le passage doit être prévu au moment du semis, sinon les plantes femelles devront être détruites.

# Certification

## Normes et tolérances

Tout lot de semences est certifié s'il satisfait aux règles d'acceptation indiquées ci-dessous :

	Semences de base	Semences certifiées
<b>Pureté variétale minimale</b>	99%	95%
<b>Faculté germinative minimale</b> en % des semences pures		85%
<b>Humidité maximale</b> en % du poids		10%
<b>Pureté spécifique minimale</b> en % du poids		99%
<b>Teneur maximale en nombre d'autres espèces de plantes dans l'échantillon soumis à l'analyse</b>		
Autres espèces de plantes		5
Cuscute, Avena fatua, Avena ludoviciana, Avena sterilis		0
<b>Pourcentage maximal en nombre de graines contaminées par le Botrytis sp.p</b>		5
<b>Nombre maximal de sclérotés</b> ou de fragments de sclérotés de <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> dans un échantillon soumis à l'analyse		10



## Les techniciens TA et TE

27 prestataires techniciens de l'ANAMSO participent au suivi réglementaire de la multiplication de semences oléagineuses afin de garantir la qualité.

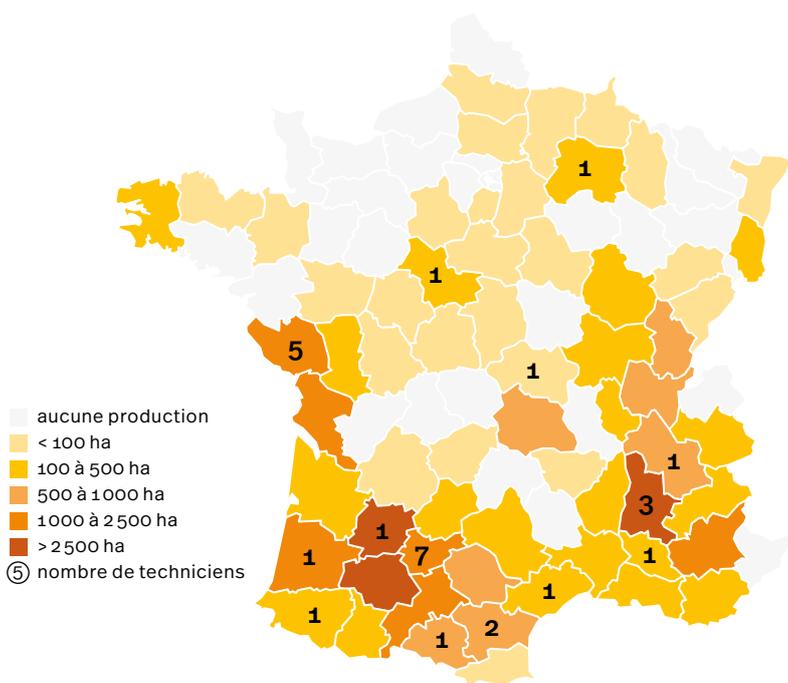
Cette équipe est composée de Techniciens Agréés (TA) et de Techniciens d'Encadrement (TE), certains sont les deux.

## Quels sont leurs rôles ?

**Le TA réalise les inspections des cultures conformément aux instructions du SOC France.** Il informe tout au long de la campagne, l'agriculteur multiplicateur, son TE, l'entreprise, sur ses observations. Le TA, après enregistrement de ses données d'inspections, décidera de la conformité de la culture.

**Le TE appuie et encadre le TA tout au long de la campagne.** Grâce à des visites sur le terrain, des échanges d'informations réguliers, il lui apporte son expertise sur l'organisation de son travail, les aspects réglementaires, le remplissage des fiches. Il peut aussi être appelé à gérer les situations particulières. De plus, il est en charge de vérifier la cohérence et l'exhaustivité des données saisies par le TA.

**La pureté variétale est l'un des principaux critères recherchés par les semenciers. L'isolement, la qualité des épurations et la bonne gestion de la pollinisation sont donc des éléments primordiaux pour la filière semence.**



Programme Actions de développement, section plantes oléagineuses de SEMAE 2019

### anamso.fr

En Tourre - 432, Avenue Jean Fourastié - 11400 Castelnaudary  
Tél. 04 68 94 72 94 - [anamso@anamso.fr](mailto:anamso@anamso.fr)

**SIÈGE SOCIAL BUREAU SUD-OUEST**  
En Tourre - 432, Avenue Jean Fourastié  
11400 Castelnaudary  
Tél. 04 68 94 72 94

**BUREAU OUEST**  
Domaine du Magneraud  
17700 Saint-Pierre-d'Amilly  
Tél. 05 46 28 26 25

**BUREAU SUD-EST FERME EXPÉRIMENTALE**  
2485, route des Pécolets  
26800 Étoile-sur-Rhône  
Tél. 04 75 62 82 55